

ÉCOLE COMMUNALE DE LIMELETTE

Carnet d'informations

2024-2025

« La vie à l'École communale de Limelette »
Avenue de Jassans, 67
1342 Limelette

direction@coledelimelette.olln.be

010 / 43 64 61

secretariat@coledelimelette.olln.be

010 / 43 64 62

site : <http://coledelimelette.olln.be>



Chers Parents,

Bienvenue à tous !

Nous espérons que vous avez passé d'agréables vacances.

Certains enfants commencent une merveilleuse nouvelle étape, d'autres la poursuivent. Afin que ces moments se déroulent au mieux, nous avons compilé différentes informations importantes que nous vous demandons de lire attentivement.

Soyez assurés que toute l'équipe éducative met tout en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit riche en découvertes et en nouveaux apprentissages pour votre (vos) enfant(s).

Voici les informations pratiques de cette nouvelle année scolaire :

Les personnes qui encadrent vos enfants

Directrice : Sylvie Guillaume

Pour les classes maternelles

Classe d'accueil et M1 :

Catherine Baccus sera accompagnée de Christopher Gasiaux, le puériculteur.

Classes de M2/M3 :

Sandra Bianco actuellement remplacée par Bettina Lambrechts et Valérie Cortier.

Valérie ne travaillera pas le mardi et sera remplacée par Carla Cucca.

Des périodes Fla (français langue d'apprentissage) seront données par Carla Cucca.

Pour les classes primaires

- P1 P2 : Marie Doguet et Ludivine Branco Dos Santos, remplaçante de Marie le mardi (P1) et Sylvie Beauclercq (P2)
- P3 P4 : Sarah Olivier (P3), Carine Van Grieken et Elodie Goosens , remplaçante de Carine le mardi (P4)
- P5 P6 : Lydia Cristantielli (P5) et Caroline Bayet (P6)

Aides complémentaires

Ludivine Branco Dos Santos, Julie Dusepulchre et Isabelle Van de Veken.

Les accueillants

Nathalie Chevalier, Anais Doyen, Isabelle Batantou, Nancy Hanouille, Aurore Dujardin et Denyse Uwase.

Les maîtres de psychomotricité et de gymnastique

Amandine Cardia, Ludovic Gilles, Denis Bolyn et Clément Dupanloup.

Les maitres de seconde langue

Anglais : Liza Blyth

Néerlandais : Caroline Beghin

Les maitres de CPC

- France Demey : P1P2P4P5
- Julie Ann Moers : P3

Les maitres de cours philosophiques

Une période de cours de Philosophie et Citoyenneté est rendue obligatoire pour les primaires. Les parents ont le libre choix pour la 2e période de cours. Les cours sont regroupés en 2 périodes consécutives (de fin août à janvier).

- CPC : Julie Ann Moers
- Religion catholique : Guisela Zavala
- Religion protestante : Malika Boudjadi
- Religion islamique : Mohamed Mahri
- Religion orthodoxe : Olivera Gligu
- Morale : France Demey

La secrétaire :

Denyse Uwase – 010/ 43 64 62 / secretariat@coledelimelette.olln.be

Les aides en cuisine et nettoyage :

Maddy Libert et Thomas Turrin

Les horaires

L'horaire de la garderie :

De 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h précises.

L'horaire en classe primaire :

Les enseignants rentrent en classe à 8h40 pour un accueil avant de débiter les cours.

Afin de permettre le bon déroulement de la journée, il est essentiel que votre enfant soit à l'heure afin de ne pas manquer le début des activités.

L'horaire en classe maternelle :

Les enseignants accueillent les enfants également à 8h40 SAUF les enfants d'accueil et de M1 qui rentreront à 8h30 afin qu'ils puissent entrer dans les locaux en toute sérénité, se déshabiller et s'installer avant le passage des rangs des plus grands.



Les enfants de primaire sortiront à 15h30.

Les enfants de maternelle sortiront aux alentours de 15h20 afin de quitter l'école sereinement.

Le mercredi, la sortie se fera à 12h05 pour les maternelles et 12h15 pour les primaires.

Le vendredi, les cours se terminent à 15h05 pour une sortie en douceur pour les maternelles et 15h15 pour les primaires.

Les entrées et les sorties

L'entrée dans l'école se fait par l'avenue de Jassans (entrée Monument) ou par la Belle Voie.

Avant 8h30, les élèves rejoignent les accueillants dans le pavillon de la garderie.

Classe d'accueil – M1 :

Les enfants et parents entrent directement dans la cour. Les enfants sont accueillis sur la terrasse du bâtiment principal dès 8h30.

En cas de pluie, les enfants seront accueillis dans leur local.

Classes de M2 et M3 :

Les enfants et parents rejoignent directement la terrasse (côté monument) et y confient leur enfant à une institutrice dès 8h40.

Classes primaires :

À 8h40, lorsque la cloche sonne, les enfants se mettent en rang à l'endroit prévu pour rejoindre leur classe, accompagnés de leurs institutrices.

Les parents sont invités à ne pas s'attarder afin de faciliter l'accueil de tous les enfants.

Pour les sorties, nous vous demandons d'attendre devant le grillage donnant sur la Belle Voie. Les enfants sont conduits, par leur institutrice, à la barrière de ce côté.

Après la sortie des classes, les élèves des classes maternelles seront directement conduits à l'extrascolaire pour y prendre leur collation et ensuite retourneront jouer à l'extérieur.

Les primaires joueront dans la cour puis rejoindront le réfectoire ou le local d'étude.

🚫 Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de bien refermer les barrières derrière vous.

🚫 Si votre enfant retourne avec un autre parent, merci de nous en avvertir.

Carte de sortie

Pour pouvoir quitter l'école seul à la fin des cours, une carte de sortie est indispensable. Elle est accessible via le site de l'école. → <https://ecoledelimelette.olln.be/> dans la rubrique « infos pratiques » « documents téléchargeables » ou au secrétariat.

Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou un surveillant.

Bus scolaire



Pour l'inscription au transport scolaire, il est nécessaire de passer à la direction ou au secrétariat.

Les élèves inscrits au transport scolaire attendent le bus, avec un accueillant, devant la grille (côté Monument).

Toute modification (changement de trajet, décision de ne plus emprunter le bus, si votre enfant retourne avec un autre parent...) doit être immédiatement signalé.

Si le secrétariat n'a pas été averti d'un quelconque changement avant 15h15, les enfants inscrits au transport scolaire, seront conduits jusqu'au bus.

Frais scolaires

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Vous seront demandés...

1 À l'école maternelle :

- Un cartable vide.
- Les effets personnels de votre enfant : les langes, les vêtements de rechange, le doudou, ...
- Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (7€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

2. À l'école primaire :

- Un cartable vide.
- Un plumier vide.
- Pour le cours d'éducation physique : un sac en toile, un T-shirt, un short ou un legging, des baskets uniquement pour les P5P6. Pour les autres classes, être en tenue sportive le jour de la gymnastique.
- Pour le cours de natation : un maillot, un bonnet et un essuie. Chaque entrée à la piscine vous sera facturée 1,30€.

Le dossier d'accompagnement de votre enfant → Le DAccE

Depuis la rentrée 2023, la FWB a mis en place le DAccE. Il s'agit d'un dossier numérique que les enseignantes complètent pour les enfants en difficultés persistantes uniquement. Si votre enfant ne présente aucune difficulté, il n'aura pas de DAccE. Cet outil nous permet de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour soutenir votre enfant. Ils sont complétés 3 fois par an : en novembre, en mars et à la fin de l'année. C'est aussi via ce DAccE que nous engageons les éventuelles procédures de maintien de votre enfant dans une année complémentaire.

Ce DACCE est accessible à partir du guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé Mon Espace → <https://monespace.fw-b.be/>

Comment y accéder ?

1. Vous avez un numéro de registre national (RN) :

Vous devez vous rendre sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé : <https://monespace.fw-b.be>

[Mon Espace](#) permet d'accéder à diverses démarches administratives et applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois connecté, pour trouver la démarche relative au DAccE de votre enfant, vous devez :

- cliquer sur « Mes démarches » dans le menu de gauche ;
- utiliser le mot-clé « DAccE » dans le filtre des démarches.

En cas de problème, un helpdesk DAccE est à votre disposition par courriel dacce.support@cfwb.be et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

2. Vous n'avez pas de numéro de registre national ou vous préférez une version papier :

Indépendamment de la mise en place de l'accès citoyen au DAccE, vous pouvez, à tout moment, demander une copie papier du DAccE de votre enfant. Néanmoins, si vous souhaitez y ajouter des informations, cela ne se fera que numériquement.

Si vous souhaitez l'information la plus complète possible, voici le lien de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>

Sports

La psychomotricité : classes maternelles

Elle se déroulera, le mardi au centre sportif des Coquerées. Les enfants s'y rendront en bus et seront accompagnés par les accueillants.

Merci d'habiller votre enfant, chaque mardi, d'une tenue sportive et confortable (pas de pantoufles de gym, pas de jupe, ni de collants et si possible de mettre des baskets à velcros).

Les élèves travailleront à pieds nus ou en baskets.

Le cours de gymnastique : classes primaires

Il se donnera au centre sportif des Coquerées un mardi sur deux. Les enfants s'y rendront en bus.

Les élèves de P1 à P4 arriveront en tenue sportive (jogging, habits facilitant les mouvements) le jour du cours de gymnastique de manière à réduire le temps passé dans le vestiaire. Il n'y a donc pas besoin de sac de gym.

Les élèves de P5 et P6 seront munis d'une tenue (T-shirt, short et chaussures d'intérieur). Le tout, rangé dans un petit sac au nom de l'enfant.

La piscine

Les horaires seront communiqués par l'enseignante en début d'année.

Elle reprendra la semaine du 02/09, une semaine sur deux.

! Nous vous rappelons que ce cours est obligatoire.

Sorties et activités scolaires

Régulièrement, des activités pédagogiques en extérieur seront proposées aux élèves. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du projet de l'École du Dehors.

Étant donné la météo variable en Belgique, il est difficile de prévoir des jours fixes pour ces sorties. Chaque enseignante pourra décider de sortir avec les enfants lorsque le temps le permet.



Pour que votre enfant profite pleinement de ces moments, nous vous demandons de bien veiller à ce qu'il soit chaussé de souliers adaptés, pouvant être salis et d'être toujours habillés de manière appropriée au temps.

Les collations

Une sensibilisation à la « collation saine » est proposée dans toutes les classes.

Les collations seront uniquement des fruits et des légumes.

Chaque jour, les élèves disposeront d'une gourde d'eau (sauf en M1/accueil où ils utiliseront un gobelet).

📌 Merci d'inscrire le prénom de votre enfant sur le gobelet ou la gourde.

Les réunions des parents

Une réunion de rentrée collective est prévue :

- **Acc/M1** (Catherine) : le 19 septembre 2024 à 17H.
- **M2/M3** (Bettina et Valérie) : le 12 septembre 2024 à 17H
- **P1/P2** (Marie et Sylvie) : le 23 septembre 2024 à 17H.
- **P3/P4** (Carine et Sarah) : le 16 septembre 2024 à 17H.
- **P5/P6** (Caroline et Lydia) : le 05 septembre 2024 à 18H.

Durant l'année scolaire, en maternelle, deux rencontres seront organisées :

La réunion de rentrée et une réunion des parents au mois de juin. Pour les enfants en difficultés, des moments de rencontre seront organisés individuellement durant l'année scolaire.

En primaire, vous rencontrerez l'institutrice avec votre enfant afin de présenter son évaluation de la période. Les enseignants vous feront part ultérieurement des dates de chaque rencontre.

⚠ N'hésitez surtout pas à contacter l'institutrice de votre enfant dès que vous en sentez le besoin.

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire	Lundi 26 août 2024
Fête de la Communauté française	Vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	Lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	Samedi 5 juillet 2025

Les conférences pédagogiques

Plusieurs journées pédagogiques sont réparties durant l'année scolaire. Durant ces journées, les cours sont suspendus et une garderie sera organisée. Un accueil est assuré à l'école, aux conditions suivantes :

<u>La journée</u> :	5,00 € pour le premier enfant. 2,50 € pour le second Gratuité à partir du 3 ^e enfant.
<u>La demi-journée</u> :	2,50 € pour le premier enfant. 1,25 € pour le second Gratuité à partir du 3 ^e enfant

À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas toutes les dates des formations. Nous vous les transmettrons au plus vite

Organisation de l'extrascolaire



Matin : à partir de 7h **Soir** : jusque 18h **précises**

□ **Garderies et repas : 0470 / 813 199**

L'extrascolaire se termine à 18H00 précises, tout dépassement (qui doit rester exceptionnel) entraîne le paiement d'une « amende » de 4€ par ½ heure entamée par enfant.

Pour les lundis, mardis et jeudis

Matin	De 7h à 7h40	De 7h40 à 8h40
	0,60 € par demi-heure entamée	Gratuit
Soir	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 18h
	Gratuit	0,60 € par demi-heure entamée

Pour le vendredi

Matin	De 7h à 7h40	De 7h40 à 8h40
	0,60 € par demi-heure entamée	Gratuit
Soir	De 15h15 à 16h15	De 16h15 à 18h
	Gratuit	0,60 € par demi-heure entamée

Pour le mercredi

	1er enfant	2e enfant	3e enfant et +
De 12h15 à 13h15	Gratuit	Gratuit	Gratuit
De 13h15 à 16h	2,40 €	1.20 €	0.60 €
De 13h15 à 18h	4,80 €	2,40 €	1.20 €

Un gouter est à prévoir pour les enfants qui restent à la garderie du soir (tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs...) + une gourde d'eau.

Pour le mercredi après-midi :

Pour les enfants qui restent à la garderie, un pique-nique doit être prévu.

Important

Un système de signature est mis en place pour faciliter l'encodage des présences à l'extrascolaire.

Il est **impératif** de venir rechercher votre enfant à l'accueil extrascolaire et de signer une feuille de prestation avec l'heure de départ.

Merci pour votre collaboration.



Si le départ se fait avant 17h entourez le 1

Si le départ se fait entre 17h et 17h30, entourez le 2

Si le départ se fait après 17h30, entourez le 3

« Coup de pouce » pour le travail à domicile



Un accompagnement gratuit pour effectuer les travaux scolaires est organisé par les accueillants, le mardi et jeudi de 15h45 à 16h25.

Ce « coup de pouce » débutera le mardi 01 octobre, sur inscription (le document est téléchargeable sur le site internet). Les accueillants ont pour rôle, durant cette étude, d'aider les enfants à se mettre au boulot et à veiller à ce qu'ils travaillent de manière consciencieuse.

Cependant le « coup de pouce » n'est pas un lieu où l'on fait de la remédiation, si votre enfant éprouve des difficultés dans ses devoirs, veuillez le signaler à son enseignante.

Les repas chauds proposés par TCO



Les commandes de repas se font dès la rentrée sur le site Internet de l'école.

<https://ecoledelimelette.olln.be/index.php/infos-pratiques> →repas scolaires

Potage seul :	Cocher la case potage 0,60 €
Repas chaud :	3,15 € pour les classes maternelles, 3,70 € pour les enfants de P1 – P2 3,80 € pour les élèves de P3 – P4 – P5 et P6

Le repas chaud comprend le potage, le plat et le dessert.

Sur le site, il est possible de réserver les repas à l'année, au mois ou à la carte. Cochez la case qui vous correspond.

Remarque : Compte tenu de l'indexation des prix, ces montants vont peut-être adaptés en cours d'année.

En cas d'absence et pour annuler le repas de votre enfant, prévenez l'école avant 8h15, uniquement

Au **0470/813.199** ou à l'adresse mail du secrétariat de l'école :

secretariat@ecoledelimelette.olln.be

La facturation

La facture correspondant aux services du mois écoulé (repas, garderies, piscine...), vous parviendra le mois suivant. Les repas non consommés seront déduits de la facture **pour autant que nous ayons été avertis d'une absence le jour même avant 8h15.**

Pour tout problème financier, n'hésitez pas à contacter la direction.

La communication

Elle se fait via le journal de classe, la farde de communication, le cahier de communication ainsi que par mail, en fonction de la classe de votre enfant.

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer.

Si vous devez faire un message à l'enseignant de votre enfant, vous pouvez passer par ces outils proposés au sein de la classe.

N'hésitez pas à nous contacter à la moindre question.

Obligation scolaire

En cas d'absence pour maladie ou pour toute autre raison, vous devez avertir l'école au **0470 / 813 199 soit au 010/43 64 62 ou par mail au secrétariat dès le premier matin de son absence** et en particulier s'il y a un repas à décommander.

Dès la 3^e maternelle, tous les enfants sont en obligation scolaire. Toute absence devra être justifiée par écrit:

- Lors des trois premiers jours d'absence, un mot du parent suffit.
- À partir du quatrième jour, un certificat médical est obligatoire.

Vous pouvez le remettre à l'enseignant lors du retour de votre enfant ou vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@coledelimelette.olln.be

1. Mesures sanitaires

La sécurité de nos élèves et de notre personnel est primordiale. Une combinaison de mesures vise à garantir un environnement scolaire le plus sûr possible.

a) Si mon enfant est malade ?

Les enfants présentant des signes cliniques doivent rester à la maison.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter l'accueil ou les cours s'il est malade ou présente l'un des symptômes suivants:

- toux
- difficultés respiratoires
- rhume
- maux de gorge,
- fièvre,
- maux de tête, douleurs musculaires, douleurs thoraciques,
- perte d'odorat ou de goût
- diarrhée;
- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergies...).

2. Dans le cadre d'un traitement médical...

Par mesure de prudence, il ne sera administré à l'école aucun médicament, sans certificat médical daté et signé, mentionnant clairement :

- - que l'enfant peut fréquenter l'école,
- - le traitement exact à donner,
- - le nom du médicament,
- - la dose à administrer (quantité et manière),
- - le moment de la journée,
- - la durée du traitement.

Si la santé de votre enfant nécessite une prise en charge de besoins médicaux spécifiques, nous vous invitons à prendre contact avec la direction. Aucun enfant ne gèrera ses médicaments seul à l'école.

3. Hygiène des mains / hygiène sanitaire :

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains.

4. Nettoyage :

Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.

Objets oubliés



Il est indispensable que tous les vêtements et tout le matériel scolaire soient marqués au nom de l'enfant.

Tout ce que nous trouvons est rassemblé dans un coin du préau qui donne au réfectoire de la garderie. Merci d'y jeter un œil régulièrement.

Les objets (gourdes et boîtes à tartines sont régulièrement déposées sur la table verte en plastique).

Parking

Deux parkings d'une dizaine de places sont situés aux abords de l'école, un à proximité de la cour de récréation et l'autre à l'entrée du cimetière.

Merci de privilégier ces emplacements pour vous garer.

Les quelques places devant l'entrée de l'école sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux véhicules communaux !.

⚡ Aucun stationnement de véhicules motorisés ne sera autorisé devant le grillage.

Le parking à vélos de l'avenue de Jassans étant devenu trop petit, des arceaux ont été ajoutés le long de la rue Belle Voie juste devant la cour de récréation.



L'association des parents

Il existe, au sein de l'école, une « Association de Parents » (AP) affiliée à la FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel).

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école.

Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif.

Grâce à un travail collaboratif avec l'équipe éducative, la direction ainsi que le pouvoir organisateur, l'AP a le plaisir de vous présenter l'agenda des activités qui seront proposées l'année scolaire 2024-2025.

<https://www.calameo.com/read/007415201606b0d440217>

Contact : Julie Félix

Le site de l'AP : <https://www.apjassans.com>

Mail : apjassans@outlook.fr

Prochains évènements de l'AP :

14 septembre :	La marche aux flambeaux lors des fêtes de Wallonie
Octobre	Élection du président, trésorière et secrétaire de l'Association des parents ainsi que des membres pour le Conseil de participation.
13/12/2024	Cinéclub : vendredi 13/12/2024.
18/01/2025	Fête de l'hiver organisé uniquement par l'AP
17/05/2025	Fête de l'école

En cas de changement d'adresse

¶ Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé à la direction.

Il est important que votre dossier soit correct et que nous puissions vous joindre rapidement en cas de maladie ou d'accident.

Nous espérons que ce livret vous permettra de mieux connaître l'école de votre enfant et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'ensemble de l'équipe éducative vous souhaite une excellente année scolaire !

Vos contacts

Échevine de l'Enseignement, Annie Galban-Leclef : 010 / 43 61 95

Directeur service enseignement, Marcel Buelens : 010 / 43 61 91

Centre PSE: 010/41 54 68

secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

Centre PMS : 010/81 35 64.